DOSSIER DE PRESSE

Rencontre des Départements fleuris

1 DOCUMENT - *Publié le 29 septembre 2022*

Le label Département fleuri officiellement remis au Conseil départemental de la Dordogne

20220929_FP_Département_Fleuri.pdf
(.pdf, 114,8 Ko)

TÉLÉCHARGER

Le Conseil départemental de la Dordogne a fait de l'excellence environnementale l'un des piliers sur lesquels il s'appuie pour développer sa politique. Cela se traduit de diverses manières : protection de la biodiversité, opération Rivières propres en Dordogne, Plan climat-énergie, promotion de l'économie circulaire, charte de l'arbre, charte Zéro pesticide, mise en place du fauchage raisonné sur les routes départementales ou encore la promotion du label national « Villes et villages fleuris » VVF, reconnu à travers les « fleurs » visibles sous les panneaux d'entrée de bourg.

Le Label Département fleuri

Pour la deuxième fois consécutive, le Département de la Dordogne a décroché la distinction nationale de « Département fleuri ». Cette récompense, qui est décernée pour 5 ans, ne concerne que 16 départements en France dont deux seulement dans le sud-ouest : les Landes et la Dordogne.

Cette reconnaissance témoigne du travail mené par les Départements pour « améliorer le cadre de vie et valoriser durablement les territoires ». Cette récompense salue également la qualité de l'accompagnement des communes par le Département de la Dordogne pour l'obtention du Label Villes et Villages Fleuris. Tout au long de l'année, en effet, par le biais du Pôle Paysage & Espaces Verts, le Département accompagne plus de 130 communes dans leurs démarches de valorisation et de préservation durables de leurs territoires.

La rencontre des Départements fleuris

La 17e Rencontre des Département fleuris se déroule en Dordogne du 28 au 30 septembre. Le Conseil national Villes et Villages Fleuris ainsi que l'ensemble des 16 Départements Fleuris sont invités à participer à cette rencontre. Au programme de ce rendez-vous, des réunions de travail, une visite de la commune de Daglan labellisées 3 fleurs et des échanges entre Départements.

Une délégation de 17 personnes est reçue. Elle est composée d'agents et d'élus des Départements du Nord, des Landes, de Belfort, de l'Eure, du Morbihan, de la Côte d'Or, de la Haute-Saône, de la Loire, de la Marne, de l'Ile-et-Vilaine, et d'Alsace.

Le Label Villes et villages fleuris, une dynamique pour les communes

Le label Villes et villages fleuris est un levier, un outil de mobilisation qui rassemble, mobilise, mutualise, fédère les moyens et les savoir-faire au service du territoire. Il récompense une vision

mutualise, fédère les moyens et les savoir-faire au service du territoire. Il récompense une vision globale d'aménagement des espaces portée par les élus et les services territoriaux, bénévoles, associations pour développer le territoire de façon équilibrée, le gérer durablement et offrir une « qualité de vie » à tous.

Depuis 2012, la participation des communes au label n'a cessé d'évoluer en Dordogne (de 38 à 130). Outre l'aspect quantitatif, on remarque sur le terrain, une progression qualitative et une évolution du niveau des communes notamment en termes d'approche environnementale.

Le fruit d'un travail collectif, une assistante technique toute l'année

Cette implication croissante des villes et villages dans la démarche est aussi liée à l'engagement d'un réseau d'acteurs locaux fort : Directions du tourisme ; Communication ; Environnement ; Agence Technique ; CNFPT ; collectivités ; professionnels du paysage, etc. qui accompagnent et conseillent les communes.

Assistance technique, formations ou même voyages d'études, le Conseil départemental et ses partenaires internes et externes apportent une « assistance technique » aux communes qui le souhaitent. C'est une suite logique de la charte 0 Pesticide ; 70% des critères sont liés à la qualité de vie et au développement durable.

Des programmes complémentaires

Depuis 2016, d'autres actions en lien avec le label ont été entreprises : en 2018, a été lancée l'opération « Jardiner au naturel » pour les particuliers, suivie en 2019 d'un lancement de la charte de l'arbre pour les communes. La même année a également été lancée la première édition des « 10 plus belles balades du Périgord autour des Villes et Villages fleuris », menée en collaboration étroite avec le Service du tourisme.

Forte de son succès, elle est désormais reconduite tous les ans et fait l'objet d'une nouvelle publication annuelle. A ces valorisations du patrimoine arboré et touristique, s'ajoute la gestion intégrée des eaux pluviales : le PPEV encourage la désimperméabilisation des sols et, bien sûr, la végétalisation des espaces publics.

En Dordogne, le label Villes et villages fleuris en Dordogne, représente, en chiffres : 50 communes labellisées sur les 505 communes, 130 communes inscrites à la campagne départementale 2022, 26 communes 1 Fleur, 17 communes 2 Fleurs, 5 communes 3 Fleurs, et 2 communes 4 Fleurs.